

<b>Agir en faveur de l'emploi et des entreprises</b>	<b>P1</b>
<b>Agir pour soutenir l'attractivité et le dynamisme économique de tous nos territoires</b>	<b>E101</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1111-4, L1511-1 et suivants, L4221-1,
- VU** le Code du tourisme et notamment les articles L111-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2014-856 du 31/07/2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- VU** la loi n°2014-873 du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire 2022 - 2028 ;
- VU** la délibération du Conseil régional du 25 juin 2009 modifiée adoptant le Schéma régional véloroutes et voies vertes,
- VU** la délibération du Conseil régional des 30 et 31 janvier 2014 adoptant le règlement d'intervention des pôles territoriaux de Coopération Economique,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 22 et 23 juin 2017 approuvant le Plan régional pour l'économie numérique « Une connexion accompagnée, levier de notre économie »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 17 et 18 décembre 2019 approuvant les mesures en faveur du commerce du futur, dont les termes de l'appel à manifestations d'intérêt Réinventons le commerce,
- VU** les délibérations du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le Schéma régional de Développement économique, d'innovation et d'internationalisation, le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs ainsi que la Stratégie régionale de l'Economie Sociale et Solidaire,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 7 juillet 2017 approuvant le règlement d'intervention pour l'aide à l'investissement "Pays de la Loire investissement numérique",
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020 approuvant les règlements d'intervention « Pays de la Loire investissement numérique » modifié et « Pays de la Loire Investissement touristique »,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional le 19 octobre 2023,
- CONSIDERANT** l'avis du CESER

- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** le rejet de l'amendement budgétaire, du groupe Printemps des Pays de la Loire, relatif à la création d'un fonds de soutien au secteur du BTP;
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

**D'APPROUVER**

L'inscription au Budget primitif 2024 d'une dotation de 6 200 000 € d'autorisations de programme et de 6 641 300 € d'autorisations d'engagement et de 5 642 500 € en crédits de paiement d'investissement et de 5 794 085 € en crédits de paiement de fonctionnement au titre du programme E101 « Agir pour soutenir l'attractivité et le dynamisme économique de tous nos territoires ».

**D'APPROUVER**

L'inscription au Budget primitif 2024 d'une dotation de 2 000 000 € en crédits de paiement d'investissement au titre du dispositif Résilience.

**D'APPROUVER**

L'inscription au Schéma régional des véloroutes de la voie verte entre Cholet et Maulévrier telle que présentée en 1.2 annexe 1,

**D'APPROUVER**

L'inscription au Schéma régional des véloroutes de la boucle cyclable reliant la Vélodyssée à la forêt du Gâvre telle que présentée en 1.2 annexe 2,

**D'APPROUVER**

L'inscription au Schéma régional des véloroutes du franchissement de La Loire entre Saint-Florent-le-Vieil et Varades sur l'itinéraire La Loire à Vélo tel que présenté en 1.2 annexe 3,

**D'APPROUVER**

L'inscription au Schéma régional des véloroutes la liaison cyclable de Montoir-de-Bretagne à Pontchâteau et la section depuis la connexion avec La Vélocéan (au niveau de la gare de Penhouët) menant au Tour de Brière telle que présenté en 1.2 annexe 4.

**D'AFFECTER**

un montant global d'autorisation de programme de 1 200 000 € afin de couvrir les demandes déposées en 2024 au titre du dispositif "Pays de la Loire Investissement numérique.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Gauthier BOUCHET, Gabriel DE CHABOT, Eléonore REVEL

Ces élus ne prennent pas part au vote : Eric PROVOST, Jean-Luc CATANZARO et Philippe HENRY, Jean-Michel BUF, Isabelle LEROY.

REÇU le 28/12/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs